



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4060074

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 26/02/2024 15H14 C:005360 I:39165
V/REF : 929936
V/Email reçu le Lundi 26/02/2024 a 15H14

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 02293
IMMEUBLE : JOSEPH MARTINET-2293
3, AVENUE PIATON
.
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 03 Juin 2024

Référence Marché: M_230860003-1
LOCALISATION : ALLEE N3 PIATON - CONTACTER M JOUMNI - TEL:06 76954793
MOTIF : INTERVENIR POUR POMPAGE GARAGE ET RIGOLE SAS ACCES IMMEUBLE
Donneur d'ordre : M. L. JOUMNI

NATURE DE L'INTERVENTION

Pompage, aspiration, assèchement d'eau par camion équipé Haute Pression/ou avec pompes a vide - 10M3/H - 22M3/H - aspirateur industriel a eau.

LE 27/02 A 13H45 :
INTERVENTION D'UNE EQUIPE A 2 PERSONNELS
INTERVENTION A PARTIR DES GARAGES

NOTRE TECHNICIEN CONSTATE QUE LA POMPE DE RELEVAGE FONCTIONNE MAIS N'ASPIRE PAS
TOUS LES GARAGES SONT PLEIN D'EAU
- PAR MANQUE DE PENTE OU D'ECOULEMENT

LA POMPE A ETE CHANGEE EN DATE DU 16/02/2024 PAR UNE AUTRE SOCIETE

PREVOIR LE CONTROLE DE LA POMPE AVANT DE POMPER LES GARAGES
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 29/05/24 a 22H53 M. L. JOUMNI

A CE JOUR NOUS SOMMES SANS NOUVELLES INSTRUCTIONS DE VOTRE PART
NOUS CLOTURONS CE DOSSIER EN L'ETAT

MP LGESTION EMAIL en CC le 28/02/24 a 10H50 lotfi.journi@semcoda.com

MP LGESTION Email envoyé le 28/02/24 a 10H50 Mme N. NASRI

PREVOIR DE FAIRE INTERVENIR LA SOCIETE QUI A EFFECTUEE LE REMPLACEMENT



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4060074

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DE LA POMPE AVANT LE POMPAGE DES GARAGES

PREVOIR LES ACCES A TOUS LES GARAGES DU -2

MERCI DE NOUS INDIQUER LA SUITE A DONNER A CE DOSSIER

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
3,00	CU0001-H(s)curage >1er tampon collecteur	3	120,58	361,74
3,00	CU0001-H(s)curage 2e pers le 27/02	4		Pour mémoire
TOTAL H.T.				361,74
T.V.A. a 10,00%				36,17
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>397,91</u>

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 929936 du 09/02/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Référence de la Demande

Lieu d'intervention

3, AVENUE PIATON

69100 VILLEURBANNE

THCVRDPCG Tvx hors contra Voirie reseaux Partie cne gar .

01-EE-8504-ENT-61563100

Marché : M - 230860003-1

04481-00001-00099 RUE LAKANAL

Délai

Date limite exécution : 24/02/2024

Observations

CONTACT M. JOUMNI 06-76-95-47-93

INTERVENTION DANS GARAGES PROGRAMMEE

MARDI 27/02/24 A PARTIR DE 14:30

MERCI

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
CU0003 Forfait pompage garage et rigole pompage garage et rigole SAS ACCES IMMEUBLE CONTACT MR JOUMNI 06 76 95 4793	1,00	115,56	115,56	11,56	127,12
				Total H.T.	115,56
				Total TVA	11,56
				Total TTC	127,12

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par AYARI Sanaa le 09/02/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN4



Bon de Commande

N° : 929936 du 09/02/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **RUE LAKANAL 69100 VILLEURBANNE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **26/02/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 929936